

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2013**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 28 octobre 2013 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 17 octobre 2013  
29 conseillers étaient présents

Mme Annie TIXIER a été élue secrétaire de séance.

Le Président accueille les représentants des communes de Chambon Ste Croix et Chéniers qui vont intégrer le périmètre du Pays Dunois et qu'il a conviés à la séance.  
Puis il passe à l'ordre du jour.

### **Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte des 3 Lacs**

Le Président explique que le syndicat des 3 Lacs sera dissout au 31 décembre 2013 et que le comité syndical va se réunir le 31 octobre pour délibérer sur la répartition de l'Actif et du Passif. Les élus du Pays Dunois devront donc se prononcer conformément à l'avis du conseil communautaire sur le projet de partage qui sera présenté.

Il indique que la proposition de répartition fait suite aux travaux et négociations qui ont été menés au cours de l'année.

En raison de la reprise intégrale des compétences du Syndicat Mixte, l'actif dans son intégralité revient en direct aux collectivités qui ont repris les compétences. Il fallait donc trouver une clé de répartition pour le partage de l'actif et du passif.

Le partage pouvait s'envisager de 2 manières :

- ◆ Répartition en fonction du montant de la contribution financière des collectivités depuis la création du syndicat
- ◆ Répartition en fonction de la territorialisation des équipements (chacun devient propriétaire de ce qui existe sur son territoire).

C'est cette 2<sup>ème</sup> solution qui a été retenue, considérant que les équipements sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Le passif a donc été calculé sur la base de cette répartition.

Un document répertoriant tous les équipements est distribué : Tous sont tous en bon état à l'exception d'un court de tennis qui mériterait d'être restauré.

#### Détermination du pourcentage de répartition du passif :

Par décision prise en assemblée plénière, le département a accepté d'abandonner sa part de l'actif sauf les terrains. En contrepartie, il ne veut pas participer au passif.

Après neutralisation de la part du département, au vu de l'état de l'actif du syndicat qui s'élève à 3 418 976 €, la part des communes de La Celle Dunaise et du Bourg d'Hem ressort à 39.04 %. (soit 1 334 768 €). C'est ce pourcentage qui sera appliqué pour le partage du passif qui s'élève à 886 013 €. Ce qui porte à 296 409 € le passif à reprendre par la communauté de communes (reprise de la dette avec extinction progressive jusqu'en 2027).

Est ensuite distribué un document présentant le résultat d'exploitation des différents équipements (sur une moyenne des 3 années 2010-2011-2012). Celui-ci ressort globalement positif d'environ 8 000 €.

Le montant dû par les communes au titre des charges transférées couvrira l'annuité de la dette reprise et le reliquat sera affecté aux investissements jusque là financés par le syndicat.

Après ces exposés, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne mandat aux élus représentant la communauté de communes au comité syndical des 3 Lacs, pour se prononcer favorablement sur la répartition de l'actif et du passif telle que prévue.

## **Entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des communes de Chambon Sainte Croix et Chéniers**

Le président invite les maires des 2 communes à exposer les motivations qui ont conduit leur conseil à demander leur intégration dans le Pays Dunois.

Gilles Gaudon, Maire de Chéniers explique que sa commune est très sensibilisée aux activités relatives au tourisme, génératrices d'activité économique. Son conseil a perçu la même motivation sur le territoire du Pays Dunois, contrairement à l'intercommunalité à laquelle il appartient à ce jour. La future intercommunalité n'a pas non plus inscrit cet axe dans ses priorités. La commune de Chéniers adhère donc plus au projet de territoire du Pays Dunois qu'à celui des Portes de la Creuse en Marche.

Patrick Tixier, Maire de Chambon explique que le Pays Dunois est le bassin de vie de sa commune et que le conseil municipal a saisi l'opportunité de la reconfiguration des périmètres pour solliciter son intégration.

Le président indique que l'année 2014 sera une année de transition au cours de laquelle il faudra étudier les compétences qui pourraient être reprises par la communauté de communes.

## **Sortie du territoire de la commune de Méasnes**

Le président donne lecture de la lettre de M. le Maire de Méasnes relatif aux conditions financières du retrait de sa commune. Puis il lui passe la parole.

M. le Maire de Measnes explique que son conseil a fait le choix de se tourner vers le territoire dont le bassin de vie se rapproche le plus de celui de Méasnes. En effet sa commune n'appartient pas au bassin de vie du Pays Dunois et a eu peu de retour sur les investissements et services mis en place sur le territoire. Il précise toutefois que cette décision n'a pas été prise à l'encontre du Pays Dunois mais dans une logique de cohérence territoriale.

Côté intercommunalité, il est mis en évidence que la sortie de la commune entraînera une baisse de ressources (dotation d'intercommunalité notamment) et que les investissements et les emprunts inhérents à ces investissements ont été décidés en prenant en compte ces ressources qui vont disparaître.

Après échange des points de vue le président propose une sortie neutre, c'est-à-dire sans contrepartie de part et d'autre. Le conseil approuve cette proposition à la majorité (28 voix pour, 1 contre)

Le Président forme le vœu que la commune de Méasnes réussisse avec sa nouvelle intercommunalité, ce qu'elle n'a pas trouvé dans le Pays Dunois.

## **Questions diverses**

### **Evaluation des risques professionnels**

Le président indique que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. Il propose de solliciter les services du Centre de Gestion pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Le conseil accepte cette proposition.

**Information sur la souscription publique pour l'Hôtel Lépinat** : Le Président indique qu'un concert de la Chorale Vocalise sera organisé le dimanche 10 novembre à 18 heures à l'Eglise de Crozant, au bénéfice de la souscription.

La séance est levée à 20 heures